

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

EDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

EDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT		ABONNEMENT IMPRIMERIE OFFICIELLE RABAT - CHELLAH Tél. : 05.37.76.50.24 - 05.37.76.50.25 05.37.76.54.13 Compte n° : 310 810 101402900442310133 ouvert à la Trésorerie Préfectorale de Rabat au nom du régisseur des recettes de l'Imprimerie officielle	
	AU MAROC			A L'ETRANGER
	6 mois	1 an		
Edition générale.....	250 DH	400 DH	A destination de l'étranger, par voies ordinaire, aérienne ou de la poste rapide internationale, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.	
Edition des débats de la Chambre des Représentants.....	—	200 DH		
Edition des débats de la Chambre des Conseillers.....	—	200 DH		
Edition des annonces légales, judiciaires et administratives...	250 DH	300 DH		
Edition des annonces relatives à l'immatriculation foncière..	250 DH	300 DH		
Edition de traduction officielle.....	150 DH	200 DH		

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes des accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe

SOMMAIRE	Pages		Pages
TEXTES GENERAUX			
Etablissements de crédit et organismes assimilés.			
<i>Dahir n° 1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.....</i>	978		
Royaume du Maroc et Etat de Qatar :			
• Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu.			
<i>Dahir n° 1-15-08 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 21-14 portant approbation de la Convention faite à Marrakech le 27 décembre 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu.</i>	1004		
		• Convention de transport aérien.	
		<i>Dahir n° 1-15-11 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 35-14 portant approbation de la Convention de transport aérien faite à Rabat le 11 mars 2014 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Qatar.....</i>	1004
		• Accord de coopération en matière de jeunesse et de sports.	
		<i>Dahir n° 1-09-143 du 25 hija 1435 (20 octobre 2014) portant publication de l'Accord de coopération en matière de jeunesse et de sports, fait à Doha le 18 jourmada I 1418 (20 septembre 1997) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Qatar.....</i>	1005
		Royaume du Maroc et République du Mali :	
		• Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.	
		<i>Dahir n° 1-15-10 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 34-14 portant approbation de la Convention faite à Bamako le 20 février 2014 entre le Royaume du Maroc et la République du Mali tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.</i>	1005

	Pages
<ul style="list-style-type: none"> • Accord concernant l'encouragement et la protection des investissements. 	
<i>Dahir n° 1-15-12 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 43-14 portant approbation de l'Accord fait à Bamako le 20 février 2014 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Mali concernant l'encouragement et la protection des investissements.....</i>	1006
<ul style="list-style-type: none"> • Accord relatif aux services aériens. 	
<i>Dahir n° 1-15-20 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 48-14 portant approbation de l'Accord relatif aux services aériens fait à Bamako le 20 février 2014 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Mali. .</i>	1006
Royaume du Maroc et Royaume Hachémite de Jordanie :	
<ul style="list-style-type: none"> • Protocole de coopération commune dans les domaines du développement social. 	
<i>Dahir n° 1-14-183 du 25 hija 1435 (20 octobre 2014) portant publication du Protocole de coopération commune dans les domaines du développement social, fait à Amman le 9 chaabane 1422 (25 octobre 2001) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume Hachémite de Jordanie.</i>	1007
<ul style="list-style-type: none"> • Accord de coopération en matière d'information. 	
<i>Dahir n° 1-14-184 du 25 hija 1435 (20 octobre 2014) portant publication de l'Accord de coopération en matière d'information, fait à Amman le 9 chaabane 1422 (25 octobre 2001) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume Hachémite de Jordanie.....</i>	1007
Caisse de dépôt et de gestion. - Nomination du Directeur général.	
<i>Dahir n° 1-15-03 du 22 rabii II 1436 (12 février 2015) portant nomination du Directeur général de la Caisse de dépôt et de gestion.</i>	1008
Accord de financement conclu entre le Royaume du Maroc et le Fonds international de développement agricole.	
<i>Décret n° 2-15-48 du 14 rabii II 1436 (4 février 2015) approuvant l'accord de financement comportant un prêt d'un montant de 16.500.000 DTS et un don d'un montant de 1.295.000 DTS, conclu le 16 moharrem 1436 (10 novembre 2014) entre le Royaume du Maroc et le Fonds international de développement agricole (FIDA), pour le financement du programme de développement rural des zones de montagne (PDRZM) - Phase I..</i>	1008

Régions.

Décret n° 2-15-40 du 1^{er} jourmada I 1436 (20 février 2015) fixant le nombre des régions, leurs dénominations, leurs chefs-lieux ainsi que les préfectures et provinces qui les composent. 1008

Médicaments princeps, génériques et bio-similaires. - Prix publics de vente.

Arrêté du ministre de la santé n° 393-15 du 19 rabii II 1436 (9 février 2015) portant révision à la baisse du prix de vente de médicament générique..... 1011

Arrêté du ministre de la santé n° 394-15 du 19 rabii II 1436 (9 février 2015) fixant le prix public de vente du médicament princeps et homologuant les prix publics de vente de certains médicaments génériques et bio-similaires..... 1012

Impôt sur le revenu.- Coefficients de réévaluation au titre des profits fonciers pour l'année 2015.

Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 562-15 du 5 jourmada I 1436 (24 février 2015) fixant, pour l'année 2015, les coefficients de réévaluation en matière d'impôt sur le revenu au titre des profits fonciers. 1014

Commerce extérieur. - Mesures de restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation.

Arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, chargé du commerce extérieur n° 386-15 du 16 rabii II 1436 (6 février 2015) complétant l'arrêté n° 1308-94 du 7 kaada 1414 (19 avril 1994) fixant la liste des marchandises faisant l'objet de mesures de restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation. 1015

TEXTES PARTICULIERS

Liste des hôpitaux relevant du ministère de la santé.

Arrêté du ministre de la santé n° 139-15 du 14 rabii I 1436 (6 janvier 2015) complétant l'arrêté de la ministre de la santé n° 719-08 du 1^{er} rabii II 1429 (8 avril 2008) fixant la liste des hôpitaux relevant du ministère de la santé. 1017

	Pages		Pages
Agréments pour la commercialisation de semencés et de plants.			
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 026-15 du 15 rabii I 1436 (7 janvier 2015) portant agrément de la société « AFIMILK MAROC » pour commercialiser des semences standard de légumes.</i>	1019	<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 030-15 du 15 rabii I 1436 (7 janvier 2015) portant agrément de la société « IN VITRO PALM BIOTECHNOLOGY » pour commercialiser des plants certifiés de palmier dattier.</i>	1021
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 027-15 du 15 rabii I 1436 (7 janvier 2015) portant agrément de la société « SARLAT » pour commercialiser des plants certifiés de vigne, des rosacées à pépins et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.</i>	1019	<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 031-15 du 15 rabii I 1436 (7 janvier 2015) portant agrément de la société « HORTI BIO » pour commercialiser des plants certifiés des rosacées à pépins et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.</i>	1021
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 028-15 du 15 rabii I 1436 (7 janvier 2015) portant agrément de la pépinière « OUED SROU » pour commercialiser des plants certifiés d'olivier.</i>	1020	AVIS ET COMMUNICATIONS	
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 029-15 du 15 rabii I 1436 (7 janvier 2015) portant agrément de la société « RESTAGRI » pour commercialiser des plants certifiés d'olivier, de vigne, des rosacées à pépins et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.</i>	1020	<i>Décision ANRT/DG/n° 16-14 du 29 safar 1436 (22 décembre 2014) désignant pour l'année 2015 les exploitants exerçant une influence significative sur les marchés particuliers de télécommunications.</i>	1022